

PLU

DE MÉCLEUVES

PLAN LOCAL D'URBANISME

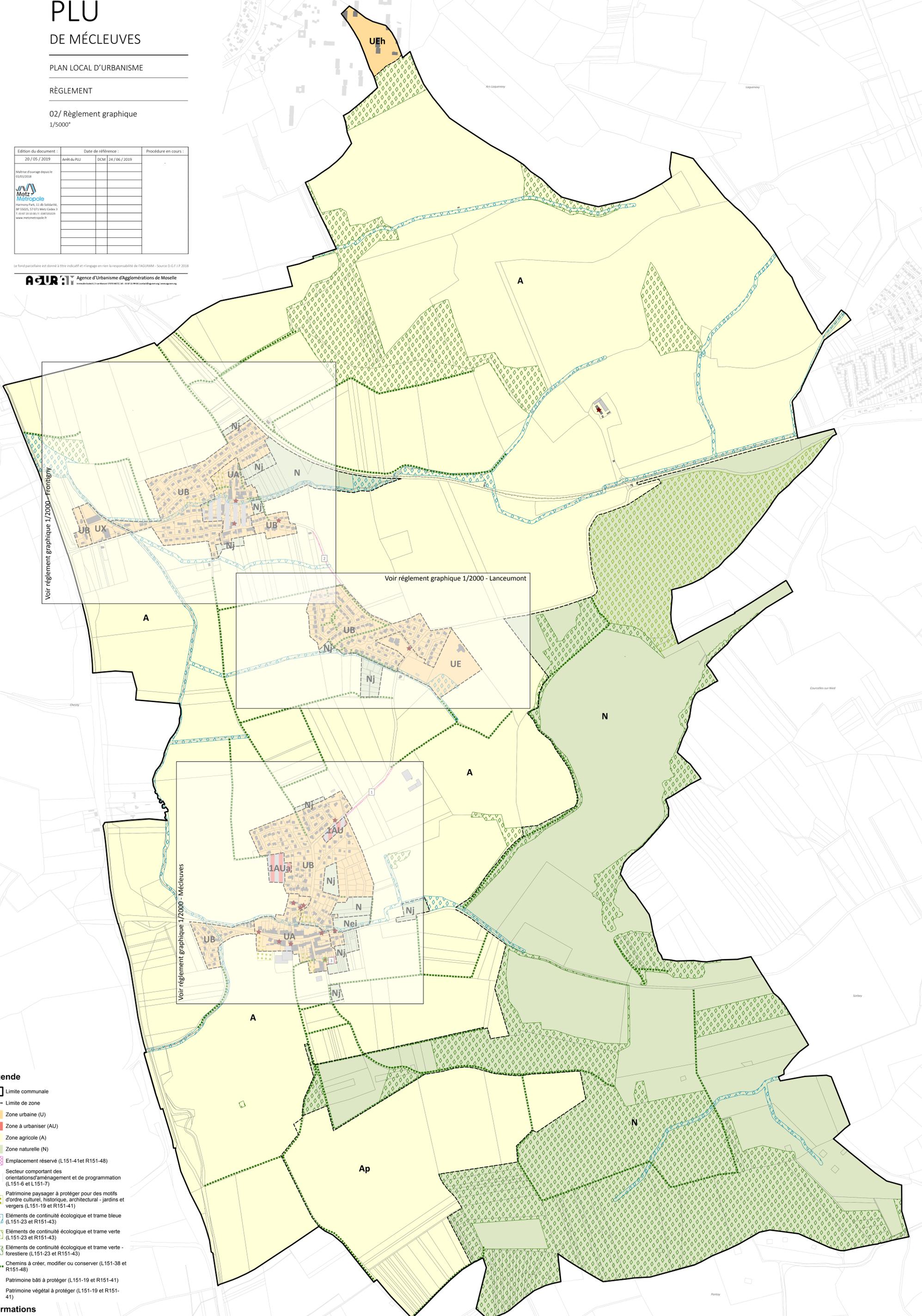
RÈGLEMENT

02/ Règlement graphique
1/5000^e

Édition du document :	Date de référence :	Procédure en cours :
20 / 05 / 2019	Arrêté PLU DCM 24 / 06 / 2019	
Maître d'ouvrage depuis le 01/01/2018		
 Metz Métropole Harmony Park, 11 de Solaire, BP 50205, 57 071 Metz Cedex 1 T 03 87 20 10 00 / F 03 87 20 10 09 www.metzmetropole.fr		

Le fond parcellaire est donné à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de FAGURAM - Source D.G.F.I.P. 2018

FAGURAM Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle
www.faguram.fr | rue de la République 57000 Metz | tél. 03 87 20 10 00 | fax 03 87 20 10 09 | contact@faguram.org | www.faguram.org



Voir règlement graphique 1/2000 - Froniigny

Voir règlement graphique 1/2000 - Lanceumont

Voir règlement graphique 1/2000 - Mécleuves

- ### Légende
-  Limite communale
 -  Limite de zone
 -  Zone urbaine (U)
 -  Zone à urbaniser (AU)
 -  Zone agricole (A)
 -  Zone naturelle (N)
 -  Emplacement réservé (L151-41 et R151-48)
 -  Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L151-6 et L151-7)
 -  Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - jardins et vergers (L151-19 et R151-41)
 -  Éléments de continuité écologique et trame bleue (L151-23 et R151-43)
 -  Éléments de continuité écologique et trame verte (L151-23 et R151-43)
 -  Éléments de continuité écologique et trame verte - forestière (L151-23 et R151-43)
 -  Chemins à créer, modifier ou conserver (L151-38 et R151-48)
 -  Patrimoine bâti à protéger (L151-19 et R151-41)
 -  Patrimoine végétal à protéger (L151-19 et R151-41)

Informations
 Tronçon voie ferrée